4e. ANNÉE, No. 17. MANITOBA. SAMEDI, 3 OCTOBRE, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

Hotel du Gouvernement.

OTTAWA,
Vendredi, 26 Juin 1874.

PRESENT :
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

ATTENDU que par l'Acte 33 Vict., Chap. 3, Section 29, intitulé : "Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, Chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la Province de Manitoba," il est prescrit que "les dispositions des lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur, y compris celles fixant le montant des droits, qui pourront, de temps à autre, être par le Gouverneur-Général en Conseil declarées applicables à la Province, s'y appliqueront et y seront en vigueur en conséquence."

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre du Revenu de l'Interieur et en vertu de l'autorité sus-mentionnée, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que toutes les lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur et toutes les lois relatives à la perception et à l'administration de ce revenu, s'appliqueront dans la Province de Manitoba, à partir du premier jour de Juillet, 1874.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

St. Boniface, 1er Août 1874. 3f

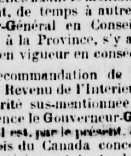

GOVERNMENT HOUSE.

OTTAWA,
Friday, 26 day of Jun 1874.

PRESENT:
HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL.

WHEREAS by the Act 33 Vicioria, Chapter 3, Section 29, intituled "An "Act to amend and continue the Act 32 "and 33 Victoria, Chapter 3, and to esta- "blish and provide for the Government of "the Province of Manitoba." It is provided that "such provisions of the laws of Canada respecting the Inland Revenue, including those fixing the amount of duties, as may be from time to time declared by the Governor General in Council applicable to the said Province, shall apply thereto, and be in force therein accordingly."

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Honorable the Minister of Inland Revenue, and under the authority aforesaid, has been pleased to order, and it is hereby ordered, that all the Inland Revenue Laws of Canada, and all Laws respecting the collection and management of Revenue derived thereunder be, and the same are hereby declared to apply to and be in force in the Province of Manitoba from and after the first day of July, 1874.

W. A. HIMSWORTH,
Clerk, Privy Council.
Canada.

St. Boniface, August 1st, 1874. 3f

KEW STOBART & CIE.,

(Ci-devant J. E. KEW.)

Marchands de Gros en GENERAL.

28, Rue Fenchurch,
LONDRES, ANGLETERRE.

John Freeman,
Agent à Winnipeg,

Ils ont en mains des équipements pour la traite empaquetés et assortis d'après les meilleures fabriques Anglaises. Ces équipements ont été choisis avec le plus grand soin pour la Traite avec les Sauvages et sont garantis être de la meilleure quaiite et du meilleur modèle.

—AUSSI—

Un Assortiment Complet

D'ETOFFES IMPRIMÉES,
DE COTONNADES,
COUVERTES,
FLANELLES,
"*STROUDS*,"
VÊTEMENTS,
CHALES,
WINSIES
ARTICLES DE TOILETTE,
TAPIS,
CHAUSSUREES,
PANTALONS, ETC., ETC.

REAL & IMITATION ASSOMPTION BELTS.

THÉ,
SUCRE,
TABAC,
PETIT PLOMB,
FUSILS,
POUDRE,

CAPES,
COUTEAUX de boucher et autres,
LIMES,
LITERIE,
EAIENCE,

et autres marchandises propres au commerce de la Rivière Rouge.

EN GROS SEULEMENT.

Bureau et Salles d'Echantillons à deux portes au Sud du Palais de Justice.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

Ferronneries !!

SMITH-MUNROE & CIE,

Ont reçu un assortiment considérable de Ferronneries de tout genre, consistant en Ferronneries pour les

CONSTRUCTEURS,
OUTILS DE CAARPENTIERS,
POUDRE ET PLOMB,
FUSILS EN GRANDE VARIÉTÉ,
PEINTURES A L'HUILE,
VERRERIE ET LAMPES,
POELES ET FERBLANTERIE,
FER EN BARRES,
ACIER ET CHARRUES,
WAGONS ET SULKY,
RATEAUX ET FAUCHEUSES,
MOISSONNEUSES,

et tout ce qui concerne le commerce en fer.

Les prix sont très-bas et rappelez-vous l'endroit vis-à-vis le "QUEEN'S HOTEL"

Smith-Munroe & Cie.

Winnipeg, 4 Juillet, 1874. 3m

OWEN E. HUGHES & CIE.

(Successeurs de A. G. B. BANNATYNE.)

MARCHANDS DE GROS

et en détail et de

Marchandises Sèches

EN GÉNÉRAL.

VÊTEMENTS,
COUVERTES,
ETOFFES IMPRIMÉES Etc.,
FAIENCE,
VERRERIE, ETC., ETC.
CHAUSSURES ET SOULIERS,

Leurs importations du printemps sont maintenant arrivées et marquées à de prix très-bas.

CONDITIONZ LIBERALES POUR LE COMMERCE.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

Bulletin Parlementaire.

La surabondance de matières nous ont force de suspendre la publication des procédés parlamentaires de la dernière seésion, nous reprenons aujourd'hui notre travail interrompu.

Mardi, 15 juillet, 1874.

L'Hon. M. Girard propose la seconde lecture d'un Bill pour mieux définir les limites de la province dans l'intérêt des procédés judiciaires et d'enrégistrement; et pour comprendre la Province entière dans cinq comtés. La chambre se forme en Comité Général et rapporte progrès.

L'Hon. M. Hay. propose la troisième lecture d'un Bill concernant la redistribution des sièges électoraux de la Province : adopté.

L'Hon. M. Davis, propose la seconde lecture du Bill concernant la réorganisation du département de la Trésorerie, du Revenue, des dépenses et des Comptes Pablics.

La Chambre se forme en Comité Général sur ce Bill qui règlemente la comptabilité publique, des emprunts, institué le système de l'audition des comptes et donne à la Législature le contrôle des dépenses ; et lui fait subir quelques légers amendements.

M. McTavish propose la première lecture des Bills suivants : Pour amender l'acte 36. Vic. Cap. 38. Pour annuler l'acte 36 Vic. Cap 40. Pour amender l'acte 35 Vic. Cap. 55 : ces Bills sont référés au comité des Bills privés.

M. Lemay introduit un Bill concernant les procédés contre les tiers-saisie : aussi, un Bill pour amender l'acte 34 Vic. Cap. 23. concernant les animaux errant en liberté.

Seconde lecture, vendrdi prochain.

L'Hon. M. Girard paopose la seconde lecture d'un Bill pour l'inscription des électeurs. Ce sont le Régistrateur et deux Juges de Paix qui devront dresser à l avenir les listes des votants dans chaque Division Electorale. Et cette année, il faudra qu'elles soient terminées pour le premier jour de décembre prochain. La loi pourvoit aux omissions des officiers et décrête que tout sauvage recevant une annuité du gouvernement n'aura pas droit de vote.

M. Howard s'oppose à cette dernière clause du Bill qui enlève aux sauvages leurs franchises électorales.

M. Norquay parle aussi contre certaines restrictions de la mesure, puis le comité rapporte progrés.

L'Hon. M. Royal soumet un Bill concernant l'enrégistrement des sociétés commerciales et industrielles : ce Bill subit sa première lecture,

Seconde lecture, vendredi prochain.

M. Sutherland propose la seconde lecture. d'un Bill pour étendre les franchises électorales : il sera discuté demain, en Comité Général.

Mercredi, 16 Juillet, 1874.

L'Hon. M. Girard présente une pétition de Sa Grâce, Mgr. Taché demandant l'incorporation des Paroisses et Missions Catholiques.

M. Davis présente une pétition du Conseil de-Ville de Winnipeg, demandant de ne pas prolonger la Charte de la Compagnie de l'aqueduc de Winnipeg laquelle devait expirer au mois d'Août.

L'Hon. M. Girard soumet un message de Son Excellence le Lt.-Gouverneur, comprenant le rapport de la délégation de Manitoba à Ottawa.

Le gouvernement fedéral, dans sa réponse aux délégués, déclare qu'il ne pouvait consentir maintenant à agrandir la Province, ni à élever le chiffre de son subside. Et pour obvier aux embarras financiers sans cesse croissants, il recommande la réduction dans les dépenses. Toutefois, la somme de $ 25,000 devait être mise au crédit de la province, pour satisfaire aux besoins les plus pressants, et ajouté au montant de $ 78,000 données depuis 1871, en sus des subventions pour constituer un emprunt permanent portant intérêt à cinq pour cent.

Le gouvernement n'est pas prêt, eu égard aux avances qu'il avait dû faire, à demander des crédits pour la construction des édifices publics.

L'Hon. M. Girard propose la seconde lecture d'un Bill pour diminuer les dépenses de la Lélislature en abolissant le Conseil Législatif.

M. Norquay se prononce dans un sens favorable à cette suppression.

L'Hon. M. Royal dit que le Conseil Législatif n'avait pas réalisé tout ce que l'on attendait de lui. Institué comme pouvoir modérateur de la législation, son influence ne s'est pas fait sentir. Et les lois hatives, adoptées ici, ont été également sanctionnées par le conseil. Peut-être pourrait-on s'opposer à ce Bill, parceque la population française y voit là certaines garanties de protection de sécurité. Mais il espère que justice sera rendue à tous. Dans les pays populeux, en proie aux agitations des partis, et soumis à des influences pernicieuses, la nécessité d'un corps politique de ce genre se fait certainement sentir. Mais dans notre province, nous pouvons facilement nous en passer, et son abolition constituerait une économie considérable pour le trésor déja si obéré de Manitoba, c'est-à-dire, de $5,000 à 10,000 qar année.

SÉANCE DU SOIR.

L'Hon. M. Davis donne avis que lundi prochain, il demanderait à la Chambre de se former en comité des subsides.

M. Sutherland introdult un Bill pour amender 35 Vic. Cap. 9 concernant les raisons d'incapacité à siéger dans l'Assemblée Législative.

Seconde lecture, demain.

M. Sutherland propose la seconde lecture d'un Bill pour amender 35 Vic., Cap. 13, concernant le Travail de Corvée

Troisième lecture, demain.

L'Hon. M. Dubuc propose la seconde lecture d'un Bill concernant la Cour du Banc de la Reine. Le

Bill est discuté et amendé en Comité Général

Troisième lecture, demain.

L'Hon. M. Dubuc, propose aussi la seconde lecture d'un Bill concernant la création de Cours de Comté. Ce Bill est discuté, et amendé en Comité Général.

Troisième lecture, demain.

M. Lemay introduit un Bill pour amender l'Acte concernant les licenses : aussi, concernant les contrats faits par les femmes mariées.

Seconde lecture, lundi prochain.

L'Hon. M. Girard introduit un Bill pour incorporer les Paroisses et Missions Catholiques.

Seconde lecture, demain.

M. Howard propose la seconde lecture d'un Bill pour incorporer le Doyen et le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de St. Jean : et aussi un Bill pour incorporer la Société des Missionnaires de l'Eglise.

Troisième lecture, demain.

M. Howard propose la seconde lecture d'un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer du Sud de Manitoba. Ce Bill sera discuté demain en Comité Général.

L'Hon. M. Girard propose la troisième lecture d'un Bill pour diminuer les dépenses de la Législature : d'un Bill concernant l'inscription des Electeurs : d'un Bill pour mieux définir les limites de la Province : adopté.

(A continuer.)

LE METIS.

Samedi, 3 Octobre 1874.

L'Amnistie Promise.

(Suite.)

Sa Grâce Mgr. Taché ne pouvait donc concevoir le plus léger soupçon après les assurances si positives et si complètes de Sir G. E. Cartier et de Son Excellence le Gouverneur-Général. Le rapport des délégués était pleinement confirmé : on avait réglé le point le plus épineux des négociations, et l'éminent prélat, après son entrevue avec le Gouverneur Général, expédia comme on le sait déjà, une dépêche à Fort Garry pour rassurer les chefs et la population.

Mais c'est ici où commence la longue et triste série des evénements que la sagesse et la prudence de l'éminent prélat ne pouvaient même pressentir. C'est ici où débute le premier acte du pénible drame qui se déroule depuis plusieurs années devant le pays tout entier, et dont le dénouement est si lent à venir. C'est ici où nous voyons apparaître sur la scène agitée de notre politique des hommes que leur caractère et leur réputation auraient dû soustraire aux humiliations d'un rôle trop peu digne.

La première parole qui parut suspecte à Mgr. Taché, fût lancée par le Secrétaire Privé de Son Excellence, M. Turville. Ce dernier avait insinué qu'il serait probablement fait une distinction entre certains chefs du mouvement de 1869-70. Cette déclaration équivoque surprit Mgr. Taché qui fit part de ses inquiétudes à Sir G. E. Cartier. Le ministre de la milice lui répliqua alors que : M. Turville était un excellent homme, " mais il n'entendait rien à ces " questions. Ainsi, Monseigneur, " n'attribuez aucune valeur à ce " qu'il pourra dire, et SOYEZ " CONFIANT............................"

Dans une entrevue subséquente, Sir G. E. Cartier, assura de nouveau Mgr. Taché, " que l'amnistie " serait bientôt proclamée, et qu'elle " serait d'un caractère absolu et uni- " versel.............................."

Ces garanties semblaient suffisantes : elles engageaient la parole et l'honneur du gouvernement lié d'avance, au reste, par un traité solennel avec les Délégués. Parti de Montréal, le 8 d'août, Mgr. Taché arriva ici le 23 du même mois, et eût des pourparlers avec certains membres du Provisoire, qui furent instruits de la situation. L'arrivée des troupes, dont la mission devait être toute de paix et de conciliation—eût lieu le lendemain. Nous savons tous comment elles furent accueillies par la population : nous connaissons tous également les scènes douloureuses provoquées par cette expédition. Certes, ce n'était pas là ce que devait attendre Mgr. Taché, en retour de tant de franchise et de dévouement, et Sa Grâce adressa plusieurs lettres au gouvernement. " Je " fûs bien surpris, dit-Elle, de la " ligne de conduite que l'on adop- " tait. C'était tout le contraire de " ce que l'on m'avait donné à en- " tendre et à espérer......................"

Nous extrayons les lignes suivantes d'une réponse de Sir G. E. Cartier en date du 2 novembre, 1870 :

" Il est évident par le ton de votre " dernière lettre que votre bon cœur " a souffert depuis l'arrivée de l'ex " pédition. La proclamation stu- " pide de Wolseley, le meurtre de " Goulet et autres faits ont été plus " que suffisants pour vous remplir " de tristesse. En ce qui concerne " l'amnistie, je regrette beaucoup " que la Reine retarde autant de " faire connaître sa volonté. *J'es- " père, néanmoins, que tôt ou tard " l'amnistie sera proclamée*..............."

Il y a loin, comme on le voit, des espérances et des incertitudes de Sir G. E. Cartier, aux protestations les plus énergiques et les plus formelles du Gouvernement. On ne disait plus, l'amnistie promise sera accordée, *elle passera l'éponge sur tous les malheureux événements de Manitoba :* non, mais on *espérait* que la voix de la justice se ferait entendre *tôt ou tard*..

Pressée par les événements, froissée d'avoir été apparemment trompé et voulant surtout dégager sa responsabilité d'une aussi grave violation du serment, Sa Grâce Mgr. Taché, écrivit une longue lettre à Sir G. E. Cartier. Nous en détachons les extraits suivants :

" Je regrette aujourd'hui d'avoir " à prendre la plume pour me plain- " dre. La promesse de l'amnistie " a été formelle et positive, et ce- " pendant, après un an, on n'a pu " encore la mettre à exécution. Ce " fait me parait inexplicable, je di- " rais presque incroyable..............

" Vous ne savez pas tout ce que " nous avons dévoré d'affronts, de " misères et de mauvais traitements. " Et cependant, nous avons gardé le " plus profond silence, afin de ne " pas embarrasser le gouvernement " d'Ottawa. Pour ma part, je dois " dire qu si jusqu'à ce jour, j'ai gar " dé le silence, je serai forcé de par- " ler au cas où l'amnistie ne serait " pas proclamée bientôt. Je serai " forcé de dire ce que je sais, ce que " l'on m'a dit, ce que l'on m'a écrit. " Il est assez pénible d'être injurié " par ses ennemis, sans que nos amis " me suspectent encore de les avoir " honteusement trahis."

" Vous avez assez d'influence pour " assurer l'exécution des promesses " qui nous ont été faites : Eh bien, " forcez qui de droit à agir et nous " aurons la paix."...........................

[A suivre.]

Traite du Lac Qu'Appelle.

Le traité est bâclé. Le Lieut.-Gouverneur Morris et l'Hon. M. Laird sont arrivés samedi dernier. On attend les troupes la semaine prochaine. Les choses se sont passées d'une manière satisfaisantes, parait-il. Le territoire acquis des Cris et des Sauteux est d'euviron 50,000 acres carrés. Il y avait environ 1,200 sauvages de présents aux délibérations. Les chefs de chacune des tribus présentes ont reçu chacun $25.00 en argent, un costume et une médaille, chaque capitaine (4 par bande) $15.00 et un costume, et en outre chaque individu soit homme, femme ou enfant, $12.00 outre de la poudre, de l'ammunition, des couvertes et de l'indienne.

Tous les ans après l'exécution du traité et le recensement des diverses tribus contractantes, le gouvernement canadien paiera aux sauvages sur leurs réserves vingt cinq piastres à chaque chef, $15.00 chacun au quatre capitaines, et cinq piastres par tête au reste de la tribu. Puis, tous les trois ans, les capitaines recevront un costume complet. En outre, il y aura une distribution annuelle parmi les tribus, de poudre, ammunition, balles, seines et filets, de la valeur de $750.00.

Le traité pourvoit en outre à une distribution considérable d'animaux et d'instruments d'agriculture qui sera faite à toute tribu qui s'adonne actuellement ou qui voudra s'adonner plus tard à l'agriculture.

Il sera fondé et maintenu une école dans chaque tribu du moment que cette dernière se sera fixée sur ses réserves.

Il est alloué une réserve d'un mille carré à chaque famille de cinq individus.

Nulle boisson enivrante ne sera introduite parmi les sauvages qui devront se montrer loyaux sujets et amis des blancs établis ou voyageant sur les territoires cédés.

Il nous est impossible en l'absence de renseignements plus complets de parler plus amplement de ce traité. Nous ajouterons seulement que la conduite des métis canadiens français présents au traité en très grand nombre a eté des plus loyales et des plus bienfaisantes. Ils ont puissamment aidé au traité.

On sait que telle fut aussi la conduite de nos métis canadiens français au traité du Lac des Bois, l'an dernier : c'est sans doute pour les récompenser de cette noble conduite qu'on essaie de les pendre, qu'on met quatre ans à leur distribuer leurs réserves, qu'on essaie de les dépouiller de leurs *réclames* (*claims*), et qu'en fin de compte on veut les dépouiller du privilége d'être entendus dans leur langue dans notre législature et devant les tribunaux.

Nouveau Ministere a Quebec.

L'Hon. M. de Boucherville, homme d'un esprit large et cultivé, et très national, a réussi, ainsi que nous l'annoncions samedi dernier, à former son Cabinet, lequel est définitivement constitué comme suit, savoir :

L'Hon. M. de Boucherville, Secrétaire-Provincial et Premier.

L'hon. M. Malhiot, Commissaire des Terres de la Couronne.

L'hon. M. Robertson, Trésorier.

L'hon M. Angers, Solliciteur Général.

L'hon. M. Garneau, Commissaire des Travaux Publics.

L'hon. M. Church, Procureur-Général.

L'hon. M. Lemaire, Président du Conseil.

Le gouvernement a prêté serment le 22, à 11 heures du matin.

Tous ces messieurs appartiennent au parti conservateur, et sont pour la plupart des hommes entièrement nouveaux.

Cour Criminelle.

Les assises criminelles du mois d'octobre s'ouvriront samedi prochain, 10 courant. Les procès politiques de MM Lépine et Nault sont les premiers sur le rôle.

L'honorable M. Chapleau, C.R., célèbre avocat criminaliste de Montréal, ci devant Solliciteur-Général, doit arriver ces jours-ci au milieu de nous. Nous nous félicitons de ce que ce monsieur a bien voulu venir se charger de la défense de nos prisonniers. Sa brillante réputation d'orateur et sa longue expérience des Cours Criminelles nous sont un sûr garant que rien ne sera épargné pour mener à bonne fin les graves questions sur lesquelles les jurés auront à se prononcer.

M. Chapleau n'a pas hésité à faire les plus grands sacrifices d'intérêt personnel pour s'absenter durant quatre ou cinq semaines et entreprendre un long et pénible voyage afin de répondre à la demande de ses amis. C'est plus qu'une cause ordinaire qu'il vient plaider, c'est la cause de la justice et du droit indignement foulée aux pieds par le fanatisme des uns et les lâches faiblesses des autres.

Nominations d'Officiers de Comte.

Les personnes suivantes ont été nommées officiers du Comté de Selkirk à la dernière session de la Cour de Comté qui s'est tenue le 24 septembre à Winnipeg sous la présidence du Juge en Chef Wood :

Daniel Carrière, constable, pour St. Boniface Est ;

Augustin Carrière, gardien d'enclos, pour St. Boniface Est ;

Charles Genton, constable, pour St. Charles, (cette division comprend St. Charles et St. Boniface Ouest, aujourd'hui réunis en une seule division sous le nom de St. Charles) ;

Philibert Ladéroute, gardien d'enclos, St. Charles.

James Clouston, constable, pour Headingley ;

James Tait, gardien d'enclos, pour Headingley ;

John Smith, constable pour St. James ;

Walter Bourke, gardien d'enclos, pour St James ;

Donald Sutherland, constable, pour Winnipeg ;

Alex. Gunn, fils, constable pour Kildonan ;

Daniel Sutherland, gardien d'enclos, pour Kildonan.

Homesteads de bonne foi.

Il parait que le Bureau des Terres a laissé une quantité considérable de lots tomber entre les mains d'une nuée de spéculateurs qui n'ont pas hésiter à s'intituler colons de bonne foi. C'est ce qui explique le chiffre extraordinaire d'electeurs qui grossissent certaines listes électorales.

Plusieurs fois déjà le *Métis* s'est plaint de l'incapacité notoire, des négligences ou même des collusions coupables qui présidaient à l'administration des Terres dans Manitoba. Sans rendre directement responsable de ces faits les officiers actuels du Bureau des Terres, nous maintenons nos plaintes qui sont celles du public en général.

C'est au Bureau des Terres à empêcher les spéculations dont nous parlons plus haut. On sait que ce sont les listes électorales qui fournissent à certains fanatiques ignorants, l'occasion d'affirmer la prépondérance numérique de la population parlant l'anglais sur la nôtre.

Au Couvent de St. Norbert.

Dimanche dernier, après les Vêpres, les élèves du couvent de St. Norbert causaient une agréable surprise à M. Ritchot, leur vénéré curé et bienfaiteur. Une charmante petite séance avait été préparée ; la grande salle du couvent était parfaitement ornée ; plusieurs amis s'étaient rendus pour la circonstance ; étaient présents les R. R. P. P. Maisonneuve et Tissot, et M. Forget Dépatis de l'Archevêché, M. Lemay M. P. et plusieurs dames et demoiselles de St. Norbert. Les élèves récitèrent un dialogue de circonstance, et l'une d'elles à la fin présenta à M. le curé au nom de tous, un magnifique reliquaire. " Je suis indigne, disait-elle, de porter en mes mains ce que mes chères compagnes ont bien voulu me confier. C'est un gage de notre reconnaissance. Puissez-vous l'agréer avec autant de plaisir que nous avons de bonheur à vous l'offrir."

" Nous y joignons les vœux de nos cœurs pour votre bonheur. C'est là le gage d'affection et de gratitude que nous voulons chaque jour réitérer par notre bonne conduite, notre application et nos soins à ne pas rendre inutiles tant de dévouement et de si généreux sacrifices." Ces derniers mots, ainsique les inscriptions de la salle et les chansons qui ne respiraient que reconnaissance, font allusion au beau couvent dont M. Ritchot vient d'enrichir St. Norbert.

Depuis 1858 les habitants de St. Norbert avaient l'avantage de posséder une maison sous la direction des sœurs de la charité Deux religieuses avaient pu suffire jusqu'ici à la besogne. Aujourd'hui les besoins de l'éducation l'exigeant M. Ritchot a voulu donner des proportions plus considérables à l'établissement ; il a fait bâtir à ses propres frais un beau couvent. Quatre religieuses s'y dévouent à l'œuvre de l'éducation. La maison est dirigée par la Révérende Sœur Ste. Thérèse, si bien connue des habitants du pays.

Œuvre de la Cathedrale.

Contributions de l'année 1874.

M. Lemay..........................	$ 5 00
Quête à la cathédrale	20 00
M. Trudel..........................	10 00
Intérêts jusqu'au 13 Sept.....	100 00
M. L. R. Masson.......	100 00
Mme. Veuve d'Eschambeault	25 00
M. Frs. Gingras..................	30 00
M. J. B. Lessard................	5 00
Le Rév. P. Lestang............	490 00

Ce dernier item est le prix de cinquante et quelques peaux de bison (buffalo) dont le Rév. P. Lestang conjointement avec ses *hivernants* de l'Ouest a fait présent à Mgr. l'Archevêque comme contribution pour l'achèvement de la Cathédrale.

Nous admirons hautement le zèle du Rév. P. Lestang qui sait au milieu d'une vie si pleine de privations et de labeurs faire de semblables épargnes pour la gloire de Dieu.

Nouvelles Locales.

— Le besoin d'une bonne traverse entre St. Boniface et la ville se fait vivement sentir. Il n'est pas rare de voir des voitures attendre une demie journée pour passer à leur tour. Quand donc aurons nous ce pont ?

— Le constable provincial P. Powers vient d'être nommé Inspecteur des licences. Cette mesure est une économie considérable et témoigne de la bonne administration du Département du Procureur-Général. Ce n'est pas la seule réforme ni la seule économie introduite par l'Hon. M. Dubuc depuis trois mois dans ce département si ruineux jusqu'ici.

— L'Hon. M. Laird, depuis son retour, se rend chaque jour au Département des Terres pour y donner des audiences à qui en désire. Le bureau est encombré. Jeudi, l'Hon. M Royal qui accompagnait quelques métis, a eu occasion de démontrer à l'Hon. ministre la nécessité de faire nommer au plus tôt la Commission instituée par l'Acte des Ter de 1873 pour le réglement des titres. Les intéressés attendent justice depuis quatre ans. Il y a près de 800 demandes de titres au sujet desquels il s'élève des doutes.

— Il y avait des malades dans près de cent maisons de Winnipeg au commencement de cette semaine.

— Mercredi, le comité de l'Hopital de Winnipeg a eu une entrevue avec les ministres, et a demandé une aide de $1000 au gouvernement.

— Jeudi après midi l'Hon. M. Laird s'est rendu au Bureau du Commissaire des Sauvages, Lt.-Col. Provencher, et a eu une longue entrevue avec ce dernier au sujet de l'administration détaillée de cet important département. La manière économique, systématique, régulière et intelligente avec laquelle le Col. Provencher a organisé ce bureau depuis son arrivée dans le pays doit être un sujet de félicitations et pour l'Hon. M. Laird et pour le titulaire.

— Durant tout le cours de l'été la guerre a régné entre les Pieds-Noirs d'un coté et les Métis et les Cris de l'autre. On parle de plusieurs rencontres sanglantes.

— La commission impériale des frontières met en vente son outillage, ses bâtisses, chevaux, voitures, etc.

— M. Louis Thibault, frère du Rév. M. le Grand Vicaire Thibault, et dont nous avons annoncé en juillet dernier le départ pour le Canada, ne reviendra plus à Manitoba. Il s'est définitivement fixé à Ste. Louise de Quebec près de son vénérable frère. M. Thibault laisse derrière lui un grand nombre d'amis.

— Jeudi, des agents de la Cie. de la Baie d'Hudson ont acheté toute l'avoine en vente à Winnipeg et sur la levée par suite d'un important contrat à remplir. Ils ont payé de $1.00 à 1.10 le minot.

— La façade de l'Hôtel du Pacifique, édifice de brique à trois étages, près du Fort, menace ruine. C'est une perte de plusieurs milliers de piastres. Il faudra jeter ce mur à bas et le reconstruire de nouveau

— Nous jouissons depuis 12 à 15 jours d'une magnifique température à Manitoba.

— Il vient de se former à Winnipeg une compagnie de pompiers dite des crochets et échelles. J. R. Cameron en est le capitaine.

— Suivant les gens bien informés, M. H. J. Clarke, ci-devant Proc.-Général, était aux dernières nouvelles en route pour Sacramento, Californie.

— On dit que M Whitehead, l'entrepreneur du nivellement de la voie ferrée de Fort Garry à Pembina, traite si durement ses journaliers, que sur 70 hommes qui travaillaient au chemin samedi dernier, il lui en reste à peine une douzaine. En outre, les gages qu'il paie sont ridiculement bas, et la nourriture qu'il fournit malsaine et insuffisante.

Tel est le résultat du système de donner les contrats aux plus bas soumissionnaires.

— *Avis à nos Abonnés.* Nous expédions en ce moment nos comptes d'abonnement, et nous espérons qu'on se fera un plaisir de les solder au plus tôt.

TRANSPORT.

On demande dix charrettes pour transporter des Marchandises au FORT CARLTON.

S'adresser de suite à OWEN E. HUGHES & Cie Winnipeg.

L. H. O'DONNELL, M.D.

GRANDE RUE, WINNIPEG.

P. C. LAURIE,

Relieur, etc.,

Pres des Ecuries de M. Harvey.

Livres, Musique, Gazettes, etc., relier dans les meilleurs goûts. Mappes, Chromos, &c., encadrés et vernis. Vieux livres reliés et réparés.

Les Ordres par la malle seront remplis sous le plus court délai.

Winnipeg, 3 Oct., 1874. 3m

VENTE SANS RESERVE.

LES SOUSSIGNÉS voulant cesser de faire affaires à Winnipeg, mettent en vente à des prix très-bas tout leur magasin qui renferme un assortiment complet de marchandises de nouveautes, Epiceries, Hardes faites, Chaussures, en un mot tout ce que renferme un MAGASIN GÉNÉRAL.

Venez voir si vous voulez faire une bonne affaire.

Souvenez-vous de la place qui se trouve en face du temple Grâce du Rvd. Young, à Winnipeg.

McVicar & Blackburn.
ci-devant J. & G. McVicar & Cie.

Winnipeg, 3 Oct., 1874. jno

G. DESAUTELS.

vient d'ouvrir à St. Boniface un

ETAL DE BOUCHERIE,

en face de la Traverse, où il tiendra toutes espèces de viandes, telle que

PORC FRAIS ET SALÉ,
BŒUF,
MOUTON,
VIANDE FUMEE,
VEAU, ETC., ETC.

M. Desautels sollicite le patronage du public en général.

Allez lui faire une visite et vous serez satisfait.

G. DESAUTELS,
Boucher.

St. Boniface, 25 Juillet 1874.

Annonces Nouvelles

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, que le VINGTIÈME JOUR D'OCTOBRE, en la VILLE DE WINNIPEG, seront vendus les LOTS suivants, situés sur la RIVIÈRE ROUGE et ASSINIBOINE, en dedans, de ce qui est appelé, SETTLEMENT BELT, commençant par la somme d'une piastre l'arpent.

PAROISSE DE HIGH BLUFF.
LOTS Nos. 7, 8, 10, 11, 12, 13, 21, 22 et 23.

PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.
LOTS Nos. 47, 49, 50, 52, 63, 65, 67, 84, 85, 86, 87, 88, 96, 97, 98, 99, 101 et 102.

PAROISSE DE ST. NORBERT.
LOTS Nos. 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 243.

PAROISSE DE STE. AGATHE.
LOTS Nos. 77, 79, 210, 212, 246, 248, 250, 252, 285, 287, 290, 292, 294, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 308, 310, 312, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434 et 436.

Ces LOTS sont tous entièrement ou presque complètement couverts de CHÊNE, PEUPLIER et ORME, et l'attention des Colons ou autres personnes dans le voisinage de ces LOTS, dépourvus de BOIS, est particulièrement attirée, sur l'opportunite d'obtenir des LOTS de BOIS.

Pour plus amples informations s'adresser à ce BUREAU et aux BUREAUX à EMERSON et WESTBOURNE.

Conditions: Argent Compt.

Par Ordre
DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 10 Sept., 1874. 6

Restaurant St. James.

BATISSE—McDERMOTT.

Grande Rue.—Winnipeg.

F. Pagerie & Cie.,

PROPRIETAIRES.

LES SOUSSIGNES ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert à l'adresse ci-dessus un RESTAURANT de premiere classe ou l'on pourra trouver à toute heure ce qu'il y a de mieux sur le marché de Winnipeg. La longue expérience de M. Pagerie dans les premières maisons du Canada et des Etats-Unis, les autorise à promettre que leur table ne laissera rien à desirer aux plus fastidieux.

☞ On prendra quelques pensionnaires. Prix modérés.

F. PAGERIE & CIE.

Winnipeg, 27 Juin, 1874.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse de M. McDermott en face de sa residence privée, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de proprieté, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

Winnipeg, 1er Mai 1874.

Carte de Remerciement.

Wm. BOWLER.

Le propriétaire de la Boulangerie de St. Boniface desire offrir ses sincères remerciements au public en général, à ses amis et à ses patrons pour leur généreux encouragement. Et il en sollicite la continuation.

De plus, il annonce qu'il a pris de plus amples mesures pour satisfaire aux demandes croissantes.

Il a constamment en main une grande variété de marques, depuis ENTERPRISE et SNOWDROPS a No. 1, $4.00, jusqu'aux différentes qualités pour les familles, $3 x $3.25.

Il s'occupe avant tout de satisfaire ses pratiques. Aussi, rendez-lui visite.

St. Boniface, 5 Septembre 1874. 1

A une Assemblee

DU

Bureau Medical

DE LA

Province de Manitoba.

TENUE LE 11 AOUT 1874.

PRÉSENTS :—

J. H. O'DONNELL, M.D.,
Dr. SCHULTZ,
Dr. BIRD.

Résolu.—Que vu qu'il est expédient d'effectuer l'enregistrement des Medecins pratiquant dans la Province de Manitoba, tel que pourvu par la Troisième Sous-Section de la Dixième Section de l'Acte Medical, Cap. 26 des Statuts de Manitoba :

Ce Bureau décrète que le ou avant le premier jour d'Octobre prochain, toutes personnes autorisées a pratiquer la Médecine dans cette Province, devront faire application au Secrétaire de ce Bureau pour se faire enrégistrer.

Résolu.—Que l'honoraire pour l'enrégistrement des Médecins dans cette Province, sera de DIX DOLLARS.

(Signé), CURTIS J. BIRD, M.D.
Secrétaire.

Winnipeg, 5 Septembre 1874. 2

M. Octave Allard.

Vient d'ouvrir une MAISON DE PENSION à St. Boniface, près des Bureaux du *METIS*, où il tiendra toujours une bonne table. Les repas seront servis à n'importe quel heure du jour, dans l'intérêt les gens qui voudront bien lui accorder leur patronage. Conditions libérales.

St. Boniface, 5 Septembre 1874. 2

D. Tellier.

PEINTRE.

Vient d'ouvrir une boutique de peintre dans la rue Notre-Dame, vis-à-vis M. Davis, forgeron.

M. Tellier, prendra toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, pour la peinture, telle que voitures, enseignes, maisons, etc.

M. Tellier, emploie les meilleurs materiaux qu'il peut se procurer, et s'engage à faire le meilleur ouvrage et dans les derniers goûts.

M. Tellier, sollicite le patronage de tout le public. N'oubliez pas d'aller lui faire une visite.

Winnipeg, 22 août 1874. 4f

M. Pierre Guillemette

DE WINNIPEG.

Vient d'ouvrir un magasin, vis-à-vis M. ONIS MONCHAMP et porte voisine de M. Sonderman, tailleur, où il tiendra toujours des effets de première qualité, tel que Fleur, Avoine, Son, Lard, Saindoux, Beurre, Fruits Préservés, Légumes et une foule d'autres articles que nous ne mentionnons pas.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 5 Septembre 1874. 3

ATTENTION

a la grande

VENTE

DU JOUR.

Se Retirant du Commerce.

SACRIFICES ENORMES!

Vous tous qui aimez le bon marché, voyez

P.H. CHABOT ET FRERE,

Grande Rue, Winnipeg.

Ayant décidés de fermer leur magasin à Winnipeg, et s'occuper seulement de leur Grand Commerce d'Ottawa, Canada, vendront a des sacrifices énormes leur assortiment complet de Marchandises Sèches et de Hardes Faites qui est nouveau et bien assorti, et comprenant les meilleurs qualites de Draps Noirs, Tweeds, Cotons, Hardes Faites, &c.

La Grande Vente Commencera

JEUDI, 6 AOUT,

Et continuera tant que le Fonds de Marchandises ne sera pas complètement vendu.

Pas de vieilles marchandises, vu que ce magasin est ouvert que depuis un an, et les marchandises choisies dans les meilleures maisons du Canada.

Toutes les marchandises seront remarquées en chiffres et en encre rouge, montrant les reductions sur les vieux prix.

Lisez la liste étonnante des prix et venez voir et soyez convaincus de la réalité des reductions.

COTONS.

Coton Jaune fort............12½cts. val. 20cts.
Superieurs Cotons Canad..15 cts. " 25cts.

INDIENNES.

Bonnes Indiennes...........15 cts. val. 20cts.
Les noirs et en couleurs aussi réduits.

GRANDES SERVIETTES BLANCHES....12½cts. valent 25cts.

DRAPS! DRAPS!

Beaux Draps Noirs.............$1.75 val. $3.00
Supérieurs, tout laine.........$2.50 " $4.00

TWEEDS.

Magnifiques Tweeds Can.... 90 val. $1.50
Garantis tout laine fine.....$1.15 " $1.75

Chapeaux pour Dames tous garnis, pour satisfaire tous les Goûts et Prix.

Un assortiment complet de Chales, Alpacas, Wincey, Mérinos, Bas et Gants, etc., etc. Ainsi qu'un assortiment complet de Hardes Faites, Pantalons de Tweeds forts, Habits noirs et en couleurs, vestes de tous les goûts, le tout sera vendu au prix coutant du Canada. Pas de blague! la vente sera réelle ; il faut que les marchandises soient vendues s'il est possible pour la fin d'Août.

Voyez pour le

PAVILLON BLANC

SUR LA

GRANDE RUE

Apportez ce papier avec vous et comparez avec les prix.

P. H. CHABOT et Frere,

Winnipeg.

N. B.—Toutes personnes endettées a ce magasin sont par les présentes averties qu'il faut payer immédiatement.

St. Boniface, 8 août 1874.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A L'IMPRIMERIE DU

"METIS."

DES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

Blancs de Cour pour

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, Roles d'Evaluation, *LISTES ALPHABETIQUES.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRGS, LETTRFS FUNERAIRES.

DE PLUS

CARTES DE VISITE,

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 18 Avril, 1874.

IMPORTATION DIRECTE

Venez et visitez le Magasin de

T. J. BOURDEAU

A

St. Boniface.

T. J. BOURDEAU

vient de recevoir et reçoit encore par chaque Bateau un grand Assortiment

DE

Toutes especes de Marchandises

qu'il vend à des prix plus bas que partout ailleurs.—Vous trouverez à son Magasin

Provisions et Epiceries:

Farine, Lard, Viandes, Pain, Beurre. Fromage, Thé, Café, Chocolat, Savon, Chandelle, Sirop, Sucre, Riz, Pommes et Prunes Sèches, Fruits conservés, Sel, Poivre, Clou, etc.,

MARCHANDISES SECHES ET HARDES FAITES:

Draps, Etoffes à Robe et à Habits, Châles, Robes toutes faites, Habits d'Hommes et d'enfants, Pantalons, Vestes, Chemises, Mouchoirs, Ceintures, Chapeaux, Rubans, Jupons, Couvre-pieds, Couvertes, Cotons, Flanelles, Indiennes en grande variété, etc., etc.

Ferronnries et Peintures:

Clous à Planche, à Bardeau, à Cheval et autres, Chaudières, Plats, Assiettes en Ferblanc, Serrures, Cadenas, Peintures de toutes couleurs, Vernis, Huiles, Térébenthine, etc.

OBJETS DE CHASSE ET DE PECHE:

Une variété de beaux Fusils à un et deux coups, Plomb, Poudre, Sacs à Plomp et à Poudre, Ficelle à Ligne, Hameçons, etc., etc.

Vaisselles et Verreries:

Plats, Assiettes, Tasses, Soucoupes, Garnitures de Chambres à Coucher, Lampes, Globes, Pots en Pierre et en Cristal, Plateaux en Verre, etc., etc.

Librairies et Papeteries

Livres d'Ecole, de Prières et de Lecture, Encre, Plumes, Papiers de toute espèce, Enveloppes, Images, Statues, etc., etc.

CHAUSSURES

Un grand assortiment de chaussures d'Hommes, de Femmes, de Garçons, de Filles et de petits Enfants.

Marchandises de Fantaisie :

Aussi, une grande variété de Marchandises de Fantaisie, telles que Odeurs, Parfums, Bijouteries, Pendants d'Oreilles, Bagues et Joncs, Chaînes, Boucles et Ornements, etc.

☞ Ne manquez pas de venir visiter les Nouvelles Marchandises à Bon Marché, et vous serez satisfaits.

T J. BOURDEAU.

St. Boniface, 12 Juin 1874. 3m

Avis

A CEUX QUI ONT DES

FUSILS

EN RÉPARATION CHEZ

W. CHAMBERS

A

WINNIPEG.

Toutes les personnes qui ont porté des fusils et autres armes chez W. CHAMBERS, Armurier, de Winnipeg, depuis deux ans et qui ne les ont pas encore réclamés sont avertis de le faire avant le PREMIER DE NOVEMBRE prochain.

M. CHAMBERS donne avis qu'à cette époque il vendra les armes qui n'auront pas été reclamées.

Winnipeg, 31 Juillet 1874.

G. DESAUTELS.

vient d'ouvrir à St. Boniface un

ETAL DE BOUCHERIE,

en face de la Traverse, où il tiendra toutes espèces de viandes, telle que

PORC FRAIS ET SALÉ,

BŒUF,

MOUTON,

VIANDE FUMEE,

VEAU, ETC., ETC.

M. Desautels sollicite le patronage du public en général.

Allez lui faire une visite et vous serez satisfait.

G. DESAUTELS,
Boucher.

St. Boniface, 25 Juillet 1874.

Betes a Cornes

DEMANDEES!

Le plus haut prix sera

payé comptant par

ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de

Bêtes à Cornes grasses,

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

MAIN STREET,

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BŒUF, MOUTON, BEURRE,

PORC, ŒUFS, JAMBON,

VIANDES FUMÉES

SAUCISSES, PATATES,

ETC., ETC., ETC.

Amenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU.

Winnipeg, 15 Mai, 1874. 6m